



AVENANT N°1

Trente Milles de Morgat Dimanche 25 juillet 2021 – Baie de Douarnenez Sant Hernot Yacht Club – 5A

L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :

Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgées de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.
 Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,
 Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,
 Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- 2 Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

Pour plus d'informations sur le "pass sanitaire" consulter : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire



